



Section **FO-Finances** du Pas de Calais
Comité Départemental d'Action Sociale

CDAS du 13/11/2017
Déclaration liminaire

Madame La Présidente,

Les représentants **FO-Finances** ont choisi de ne pas participer au dernier groupe de travail qui se déroulait le 16 octobre.

Vous avez dû certainement être surprise de cette décision puisque les représentants **FO-Finances** n'ont pas l'habitude de pratiquer la politique de la chaise vide.

Si nous n'avons pas assisté à ce groupe de travail, la raison principale en a été le manque d'information et de communication délivrées par la délégation. En effet, en l'absence de la déléguée, aucun document de travail ne nous a été fourni en temps et en heure alors qu'ils étaient pourtant disponibles. Doit-on en conclure que l'action sociale s'arrête en l'absence de la déléguée ?

Peut-on tenir le CDAS de ce jour en son absence ?

Il est important de rappeler que pour bénéficier d'une action sociale de qualité et des prises de décision rapides, les documents doivent être transmis suffisamment tôt afin qu'ils soient étudiés en séance de préparation.

Vous ne mesurez peut-être pas l'importance de préparer l'instance en amont puisque vous avez la volonté de couper à compter du 20 novembre les moyens dont disposent les représentants du personnel au service d'une action sociale de qualité au profit de tous les agents du département.

Pour autant, en ne nous transmettant aucun des documents préparatoires préalablement à la tenue de l'instance, vous empêchez les délégués en CDAS d'exercer efficacement leur mission et par la même vous niez l'importance de l'action sociale départementale.

Par ailleurs, le comité départemental d'action sociale est l'instance décisionnelle et les choix actés en instance doivent être scrupuleusement suivis et respectés afin de ne pas systématiquement les remettre en question.

Les groupes de travail n'ont vocation qu'à préparer les CDAS et non à détricoter les décisions déjà prises.

Les représentants **FO-Finances** s'emploient à agir efficacement au service d'une action sociale de haut niveau au plus près des agents actifs et retraités.

Les représentants FO-Finances 62 :

Titulaires :

Yannig BOURGAIN, Sophie CLETON et Gautier LEDOUX

Suppléants :

Sandrine BONET, Audrey JOLY et Michaël MILLOT